



**PROGRAMME  
D'ACHAT D'ŒUVRES D'ART**

**MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES  
Mars 2016**

## **PROGRAMME D'ACHAT D'ŒUVRES D'ART**

### ***Préambule :***

À l'intérieur des locaux municipaux, des espaces sont disponibles pour l'exposition d'œuvres d'art. Il est possible de faire connaître nos artistes locaux en exposant leurs œuvres dans nos espaces. La Municipalité, par son programme d'achat d'œuvres d'art, fera l'acquisition d'œuvres pour promouvoir et encourager la culture à Verchères. Ce programme d'achat sera mis en place avec des critères précis de sélection.

### ***Les œuvres en art visuel seront priorisées. Les médiums sont:***

- la peinture
- le dessin (crayon, plume, fusain, illustration, estampe...)
- la sculpture
- la photographie, montage graphique, etc.

### ***Exception :***

Une œuvre dont le médium est autre que ceux énumérés plus haut, pourra exceptionnellement être considérée.

### ***Critères de sélection:***

Le programme s'adresse aux artistes de tout niveau.

- Un appel public de proposition d'œuvres sera fait à chaque 2 ans, soit aux années paires, par le biais du journal municipal;
- Les artistes auteurs des œuvres devront être résidents de Verchères ;
- Les artistes auteurs des œuvres pourront faire parvenir un maximum de trois (3) photos d'œuvres différentes (pour les sculptures, deux (2) angles différents de la même œuvre sont demandés), accompagnées de chacune : description, valeur et grandeur.

### ***Sélection:***

- Les propositions d'œuvres seront présentées au comité de sélection choisi par le conseil municipal, qui fera sa recommandation à celui-ci.

### ***L'œuvre:***

- L'œuvre choisie devra être encadrée ou montée sur un support solide;
- L'œuvre devra être unique et accompagnée d'un certificat d'authenticité.

### ***La Municipalité de Verchères s'engage à:***

- acquérir une œuvre choisie par le comité de sélection d'une valeur maximale de 1700\$, incluant la taxe de vente, les frais d'encadrement et la livraison;
- promouvoir l'acquisition de l'œuvre;
- faire l'installation de l'œuvre;

### ***Versement du paiement***

- ✓ Le paiement sera versé après avoir été confirmé par résolution, dans le cas d'un individu;
- ✓ La subvention sera versée au nom du collectif, après avoir été confirmée par résolution, dans le cas d'un collectif;

**FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE  
PROGRAMME D'ACHAT D'ŒUVRES D'ART  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES**

**À présenter avec chacune des œuvres mises en candidature. Ce formulaire peut être reproduit au besoin.**

---

Le Programme d'achat d'œuvre d'art de la Municipalité de Verchères s'adresse aux artistes de tout niveau, tant professionnel qu'amateur.

- L'artiste auteur de l'œuvre doit être résident de Verchères ;
- L'œuvre doit être originale et unique;

Trois (3) œuvres maximum par artiste peuvent être présentées.

Un artiste ne peut être retenu deux années de suite.

**La discipline en art visuel sera priorisée. Les médiums sont:**

- la peinture
- le dessin (crayon, plume, fusain, illustration, estampe...)
- la sculpture
- la photographie, le montage graphique, etc.

**Exception :**

Une œuvre dont le médium est autre que ceux énumérés plus haut, pourra exceptionnellement être considérée.

**Chaque mise en candidature d'œuvre d'art devra comprendre :**

- Démarche artistique de l'artiste
- 1 photo par œuvre (3 œuvres maximum par artiste)

Pour les sculptures, deux (2) angles différents pour chaque œuvre (3 œuvres maximum)

Le tout sur support numérique (format JPEG, résolution de 150 ppp minimum) ou papier photo conventionnel en format 8" X 10". Les photos présentées demeurent la propriété de la Municipalité de Verchères.

**L'œuvre:**

**Au moment de l'acquisition :**

- L'œuvre choisie devra être encadrée ou montée sur un support solide;
- L'œuvre devra être accompagnée d'un certificat d'authenticité.

**La Municipalité de Verchères s'engage à:**

- Acquérir une œuvre choisie par le comité de sélection d'une valeur maximale de 1700\$, incluant la taxe de vente, les frais d'encadrement et la livraison;
  - Promouvoir l'acquisition de l'œuvre;
  - Faire l'installation de l'œuvre.
- 

**Identification de l'œuvre soumise:**

Nom de l'artiste : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Dimensions : \_\_\_\_\_ Date de création de l'œuvre : \_\_\_\_\_

Valeur marchande : \_\_\_\_\_ Prix de vente : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de l'artiste

\_\_\_\_\_  
Date

- Transmis par la poste 581 route Marie-Victorin Verchères, Qc
- Transmis par courrier électronique [mairie@ville.vercheres.qc.ca](mailto:mairie@ville.vercheres.qc.ca)